

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
DAC	1
CCI	1
Intéressé(e)s	1

le 22 JUIN 2026

ARRETE

fixant la composition du jury d'une sélection professionnelle pour l'accès au grade principal du corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (TSSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 35 du 9 décembre 2009 portant statut particulier du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0259 du 20 mai 2026 portant ouverture d'une sélection professionnelle pour l'accès au grade principal du corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (TSSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury d'une sélection professionnelle ouverte par arrêté n° AG-2026-DRHFP-0259 du 20 mai 2026 pour l'accès au grade principal du corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (TSSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction
Monsieur	Rodolphe	Ponsard-Goiran	Président, représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Madame	Eurydice	Fafin	représentant la directrice des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
Monsieur	Gérald	Chadfeau	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Madame	Gémina	Chin	désignée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Laurent	Jaubert	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Eric	Paluch	membre ad hoc, désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN